

Débat sur le projet de loi "Asile et immigration"



• Le débat s'est tenu dans les locaux de la CCI de Castres.

Les députés du Tarn Jean Terlier, Marie-Christine Verdier-Jouclas et Philippe Folliot ont souhaité organiser vendredi 30 mars à la CCI à Castres, un débat sur le projet de loi "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif" avec les associations, les citoyens et les élus impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des migrants.

Leur collègue Elise Fajgeles, députée de Paris et rapporteure du projet de loi avait également répondu présent à leur invitation. Après une présentation du contexte et des grandes lignes du projet de loi devant une soixantaine d'invités, Elise Fajgeles a nourri des échanges avec les participants durant deux heures : toutes les positions ont pu s'exprimer sur les enjeux concrets de ce texte de loi technique et dense, y compris sur l'aspect intégration des réfugiés. Parallèlement aux auditions à l'Assemblée nationale et aux visites de terrain en circonscription, les députés du Tarn souhaitent instaurer régulièrement des temps d'échanges avec les acteurs du Tarn sur les projets de loi comme cela a été

le cas récemment concernant l'agriculture.

Suite à cette réunion, RESF 81 s'est exprimé demandant le retrait du projet de loi «Asile et immigration» examiné depuis mercredi 4 avril par la commission des lois de l'Assemblée nationale. «Ce projet de loi suscite notre indignation, il fait reculer les droits des migrants, les droits des hommes et des femmes, fait honte à la France» affirme RESF 81. «On n'accueille pas mieux quand on porte des atteintes aussi graves que le fait ce texte aux droits des personnes : accélération du traitement des demandes d'asile, réduction des délais de recours, allongement de la durée de rétention administrative, usage de la visioconférence, attaques contre le droit inconditionnel à l'hébergement... autant de mesures qui rendent ce texte de loi inacceptable. Quelle que soit la loi que voteront les députés, nous continuerons à accueillir celles et ceux qui viennent trouver refuge en France, à manifester envers elles et eux notre solidarité, à agir envers elles et eux dans un esprit de fraternité, conforme à la République à laquelle nous croyons, conforme à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.»

Nicole Belloubet, ministre de la justice et garde des sceaux a effectué une visite surprise au tribunal de Castres le 30 mars où elle a rencontré magistrats, greffiers et avocats.

«Je suis venue à Castres rencontrer les magistrats, les avocats et le personnels du greffe pour leur expliquer le sens de mon projet de loi concernant la réforme de la justice que je présenterai en Conseil des ministres dans quelques jours» a expliqué Nicole Belloubet à son arrivée à Castres. «Je souhaite une réforme pour une justice plus rapide et plus lisible pour nos concitoyens. C'est une réforme qui donnera plus de moyens à la justice puisqu'il est prévu dans la loi de programmation une augmentation de plus d'un milliard sur cinq ans du budget de la justice et la création d'emplois. J'ai également expliqué aux avocats et aux personnels du tribunal de Castres que je souhaite une justice de proximité et que le tribunal de Castres restera dans la plénitude de ses compétences. Notre justice doit évoluer, s'adapter et se numériser. Elle doit se construire à partir des propositions du terrain, des rapprochements éventuel avec le tribunal d'Albi sur des compétences si le terrain les propose.»

La garde des sceaux et ministre de la justice a effectué une visite inattendue à Castres au cours de laquelle, elle a rencontré les magistrats, les greffiers ainsi que les représentants des avocats, parmi lesquels Georges Pointeau qui juge

En visite à Castres

Nicole Belloubet veut une justice plus rapide et plus lisible



• Le discours de la ministre s'est voulu rassurant.

que cette réforme aura pour conséquence, «de privatiser la justice civile, pilier de notre démocratie et de spécialiser les juridictions avec pour conséquence d'éloigner les citoyens du juge,» les avocats castrais comme leurs homologues au niveau national, ont entamé un mouvement de grève de toutes les audiences, la suspension de toutes les désignations de toutes natures et la cessation des participations aux consultations.

Tribunal de Castres, un manque récurrent de personnels

Du côté des magistrats, Virginie Charles-Meunier, vice-présidente du tribunal de Castres avait dénoncé «la disparition de 307 tribunaux d'instance et de la fonction de juge d'instance, la suppression larvée du juge d'instruction

et du juge de l'application des peines, la réduction de la collégialité...» «A Castres derrière l'affichage de ne supprimer aucune juridiction, les textes proposés ouvrent la possibilité de vider la juridiction de toutes ses compétences. Nous souffrons ici sur ce territoire du Sud-Tarn, malgré une activité judiciaire équivalente, voire supérieure à l'autre partie du département, d'un manque récurrent d'effectifs et cette réforme sans apport de moyens sera l'occasion de nous faire disparaître peu à peu au profit d'une juridiction départementale qui ne dit pas son nom» a-t-elle précisé.

C'est donc dans un contexte d'inquiétude, de mobilisation et de revendications qu'est intervenue Nicole Belloubet. En grève, les avocats castrais avaient programmé une manifestation avec les magistrats et

greffiers devant le tribunal de grande instance ce vendredi. L'occasion leur a été donnée d'exposer à la ministre leur position sur un certain nombre de points de la réforme. «On a eu des échanges constructifs. Même si on n'est jamais complètement rassuré, on a pu échanger avec la ministre sur des éléments très concrets. Au niveau du barreau de Castres, on va faire des propositions au Ministère de la justice dans les jours qui viennent» a indiqué le bâtonnier Georges Pointeau à la sortie de la rencontre. Si le discours de Nicole Belloubet a eu pour effet immédiat de rassurer et de calmer les esprits, il n'en demeure pas moins que magistrats, greffiers et avocats sud-tarnais restent vigilants et attendent avec impatience le contenu précis et détaillé de cette réforme.

D. Escorne